

Charte de l'archer de Claixwood

Assiduité

Je m'engage à venir régulièrement aux entraînements pour m'assurer une progression constante.
Si je ne peux pas être présent à une séance, je préviens l'initiateur le plus tôt possible (24h à l'avance).

Ponctualité

J'arrive 5 mn à l'avance aux entraînements afin de préparer mon matériel et d'être prêt dès le début de la séance.

Courtoisie

En arrivant à la salle, je salue toutes les personnes présentes. Je fais de même en partant.
Quand je m'adresse à une autre personne, je le fais avec courtoisie et j'utilise un vocabulaire correct.
J'éteins et je range mon téléphone pendant la séance.

Calme et concentration

Sur le pas de tir je suis concentré sur mes gestes. Je ne discute pas avec mes voisins.
Quand j'ai fini de tirer je vais poser mon arc et j'attends calmement que les autres terminent leur volée.
En toute circonstance, pendant l'entraînement, je ne gêne pas la concentration des autres archers. Je ne dois pas courir, crier, chahuter...

Ecoute et respect des consignes

Quand l'instructeur donne une consigne j'écoute attentivement et j'essaie de l'appliquer au mieux.

Sécurité

Je respecte scrupuleusement les consignes de sécurités données par l'instructeur. L'arc est une arme et doit être utilisé dans les règles. Si je ne respecte pas ces règles, je peux être dangereux pour les autres ou pour moi-même.

Matériel

Je fais attention au matériel qui m'est confié pour éviter toute détérioration.
Au début de la séance j'aide à installer le matériel ; à la fin j'aide à le ranger. Je ne pars pas tant que tout n'est pas rangé et que l'instructeur ne m'en donne pas l'autorisation.

Tenue vestimentaire

Le tir à l'arc est un sport. Par conséquent, je viens aux entraînements dans une tenue adéquate. J'évite les vêtements trop amples et je porte des baskets plates (ou des chaussures de marche sur le parcours).

Activités du club

Le club organise au cours de l'année des manifestations (tir du Roy, rencontres amicales, compétitions, Saint-Sébastien...) ainsi que des journées de travaux sur les parcours. Je m'engage à y participer au mieux de mes possibilités, que ce soit en tant que simple participant ou en tant que bénévole.

Sanction

Si un des points de la charte n'est pas respecté par un archer, l'encadrant se laisse le droit de prendre toute sanction proportionnée.

